

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : M. Daniel, M. Boucher, M. Hédin, Mme Bellu, Mme Bellay, M. Beeuwsaert, M. Ferdoelle, M. Gille, Mme Triboullet, Mme Parmentier, M. Maron, M. Péron, M. Renard.

ABSENTS : Mme Dewulf (pouvoir à Mme Bellu), M. Maugez (pouvoir M. Beeuwsaert).

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 03 février 2023. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 2.2023

DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS RUE ADAM :

Monsieur le maire propose à l'assemblée de renouveler les demandes de subvention auprès des services de l'État et du Département concernant les travaux d'aménagement de trottoirs Rue Adam. Le conseil municipal donne son accord pour cette nouvelle demande.

DÉTERMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de la préfecture pour désigner un conseiller municipal correspondant incendie, qui sera l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Après concertation, le conseil municipal désigne Monsieur Christophe BEEUWSAERT.

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL - PROJET DE DÉLIBÉRATION

Monsieur le maire rappelle l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Le projet de délibération sera envoyé au Centre de Gestion de l'Oise pour avis du Comité Technique et voté lors de la prochaine réunion de conseil.

MODIFICATION DÉLIBÉRATION 42/2022 « PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES SUR LE COMPTE DE LA TRÉSORERIE »

Monsieur le maire rappelle que lors de la réunion du 02 Décembre 2022, le conseil avait délibéré sur les dépenses pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, pour les dépenses suivantes : le remboursement d'emprunts, le remboursement de lignes de trésorerie, les abonnements et consommations de carburants, les abonnements et consommations d'eau, les abonnements et consommations d'électricité, les abonnements consommations de téléphone fixe et internet. Monsieur le maire propose à l'assemblée d'ajouter les assurances, le conseil municipal donne son accord.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif 2022 du budget M49. Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	-	-	€
Recettes :	+ 51 157,13	€	

Résultat 2022 :	+ 51 157,13	€
-----------------	-------------	---

Résultats reportés en N-1 :	+ 91 045,98	€
-----------------------------	-------------	---

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2022 de : + 142 203,11 €

Section d'investissement :

Dépenses : - 19 577,70 €
Recettes : +299 550,00 €

Résultat 2022 : + 279 972,30 €
Résultats reportés en N-1 : + 218 916,27 €

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2022 de : + 498 888,57 €

Et un résultat de clôture total de 641 091,68 € pour l'année 2022.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget assainissement, monsieur Laurent DANIEL, maire, ne participant pas au vote.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2022 assainissement établi par la receveuse municipale étant en accord avec le compte administratif, celui-ci est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EN 2023 ASSAINISSEMENT

Vu le compte administratif 2022, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter en fonctionnement la somme de 142 203,11 € au compte recette 002 et en investissement la somme de 498 888,57 € au compte recette 001.

BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente le budget primitif – assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement : ..En dépenses et en recettes : 172 204,00 €

Section d'investissement :En dépenses et en recettes : 1 256 875,00 €

Article 2158 – OP 0016 mise aux normes station d'épuration : 1 244 203,00 €

Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 COMMUNE

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du Compte Financier Unique M57 2022.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : - 337 163,91 €
Recettes : + 503 809,05 €

Résultat 2022 : + 166 645,14 €
Résultats reportés en N-1 : + 262 474,42 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2022 de : + 429 119,56 €

Section d'investissement :

Dépenses : - 108 998,88 €
Recettes : + 369 951,31 €

Résultat 2022 : + 260 952,43 €
Résultats reportés en N-1 : - 124 782,78 €

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2022 de : + 136,169,65 €

Et un résultat de clôture de 565 289,21 € pour l'année 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2022 du budget Commune, monsieur Laurent DANIEL, maire, ne participant pas au vote.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EN 2023 COMMUNE

Vu le Compte Financier Unique 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 429 119,56 € et en investissement la somme de 136 169,65 € au compte recette 001.

MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer la somme de 1 755,00€ aux associations pour l'année 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2023.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, décide de conserver les taux de l'année 2022 pour 2023.

Pour rappel :

- Taxe Foncière bâti : 51,99 %
- Taxe Foncière non bâti : 44,68 %
- Taxe d'habitation : 18,05 %
- CFE : 9,00 %

BUDGET PRIMITIF M57 COMMUNE 2023 :

Monsieur le maire présente le budget primitif – commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement : En dépenses et en recettes : 869 274,00 €

Section d'investissement : ...En dépenses et en recettes : 494 500,00 €

Détail des opérations d'investissement :

- ❖ Rénovation Église Saint-Georges : 73 000,00 €
- ❖ Éclairage public aérien : 7 300,00 €
- ❖ Aménagement de trottoirs Rue Adam : 265 110,00 €
- ❖ Création Agence Postale Communale : 39 290,00 €

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire confirme que la fête villageoise aura bien lieu le week-end du 29 et 30 Avril, un repas dansant sera organisé le samedi soir ainsi qu'un après-midi de jeux dans le Parc Municipal Thierry Maugez.

Monsieur le maire informe que la demande de subvention pour la création de l'Agence Postale Communale a été faite, nous sommes dans l'attente de l'accord pour le commencement des travaux.

Monsieur le maire signale que les travaux sur le réseau d'assainissement vont bientôt débuter, des restrictions de circulation devront se faire ce qui entraînera la mise en place de déviations pendant cette période.

Monsieur Ferdoelle souhaiterait qu'une animation soit faite sur l'utilisation du défibrillateur mis en place dans la commune, monsieur le maire y est favorable.

Monsieur Renard demande si la fête du 13 juillet est prévue, monsieur le maire répond qu'elle aura bien lieu.

Madame Triboullet informe que l'atelier marionnettes à la bibliothèque a été un succès, les prochaines animations auront lieu le 5 Avril à l'occasion de Pâques et le vendredi 12 mai avec une soirée lecture à voix haute

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une association a fait un don à la commune qui lui avait prêté un local lors d'une de leur randonnée. Le conseil municipal est d'accord pour que ce don soit versé à l'association « Graines de Mômes ».

Monsieur le maire informe que le prochain rendez-vous « Nettoyons la nature » aura lieu le 19 Mars.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h40.